

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
jeudi 21 décembre 2017

**6<sup>ème</sup>Commission**

**N°CD-2017-7-6-2**

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA – service attractivité des territoires

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE**

Résumé : Après plusieurs années d'investissement et compte tenu du contexte économique, environnemental et climatique, le Département a décidé, en 2017, d'adopter une nouvelle politique départementale en faveur de la montagne pour les années 2018-2021 sur la base d'un nouveau modèle économique s'appuyant sur des activités « 4 saisons » et des projets dotés d'un véritable business plan, favorisant les investissements privés.

En 2018, cette politique se traduit par un soutien aux projets d'investissement des quatre syndicats mixtes d'aménagement des sites de loisirs de montagne, projets devant s'inscrire dans les axes stratégiques et le modèle économique définis.

Le budget de cette politique prévoit, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 1 054 400 €, d'un crédit de paiement de 602 813 € en investissement et d'un crédit de paiement de 787 740 € en fonctionnement.

**I. NOUVELLE POLITIQUE MONTAGNE 2018-2021**

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 8 décembre 2016, les Conseillers départementaux ont débattu afin de définir les contours de la nouvelle politique montagne 2018-2021.

Cette rencontre a notamment permis de rappeler les modes de gouvernance, les investissements réalisés et les montants des subventions départementales accordées à l'ensemble des sites de montagne entre 1994 et 2016 pour permettre leur développement.

Les débats ont été nourris par les propositions communes transmises par les syndicats mixtes de la Vallée de Munster et du Lac Blanc, en matière de gouvernance, de gestion et de stratégie pour les sites qu'ils gèrent respectivement.

Les échanges ont permis l'émergence des orientations suivantes :

- ▶ le Département du Haut-Rhin reste membre du SMIBA,
- ▶ les sites d'intérêt local gérés par des syndicats mixtes dont le Département est membre (Tanet, Gaschney et Grand-Ballon) sont maintenus dans le périmètre de la politique montagne,
- ▶ les projets d'investissements seront accompagnés d'un business plan, avec optimisation des financements, notamment FEDER et FNADT, et la recherche de partenariats privés sera privilégiée,
- ▶ la participation départementale au fonctionnement des syndicats mixtes se fera dans une enveloppe plafonnée,
- ▶ la stratégie commune de mise en tourisme est à définir avec l'ensemble des partenaires publics et privés pour donner de la lisibilité aux stations haut-rhinoises avec l'appui d'ADT et selon les axes développés dans le cadre de la convention interrégionale de Massif des Vosges et le Contrat de Destination Massif des Vosges,
- ▶ la mutualisation des fonctions support via une structure départementale n'est pas souhaitable ; les quatre syndicats mixtes devront améliorer le travail collectif, collaboratif et transversal, afin de favoriser les échanges, les retours d'expérience et de créer une dynamique commune,
- ▶ l'enveloppe financière pour le budget 2018 en faveur de la politique montagne sera à répartir entre les quatre syndicats mixtes.

**La nouvelle politique montagne, adoptée le 17 mars 2017 par l'Assemblée départementale, est structurée de la manière suivante :**

#### **A. Périmètre géographique de la politique départementale**

L'intervention du Département sera concentrée sur les périmètres d'intervention des syndicats mixtes dont le Département est membre.

#### **B. Axes stratégiques**

Les axes stratégiques retenus sont les suivants :

- inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une logique d'activités « 4 saisons » et de stations vallées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (ADT, Offices de Tourisme, socioprofessionnels, ...),
- positionner les stations des quatre syndicats mixtes dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques : châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo, ... et faire de la politique montagne un des axes majeurs du schéma touristique interdépartemental de la destination Alsace 2017-2021,
- qualifier l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle, en particulier la clientèle « famille » (Massif des Vosges en famille, Label « famille plus ») et la clientèle « seniors actifs »,
- maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature,
- engager une réflexion pour favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et en particulier sur les stations, afin de répondre aux modifications des modes de consommation (applications mobiles, ...).

#### **C. Modèle économique**

Pour la période 2018-2021, le Département soutiendra prioritairement les projets qui intègrent les objectifs suivants :

- établir de véritables business plans,
- mobiliser plus de cofinancements : fonds européens, Etat, Région, EPCI, ...
- évoluer vers un modèle économique attractif qui ne nécessite pas forcément d'investissements lourds et génère des ressources propres pour éviter la dépendance aux fonds publics,
- le cas échéant, encourager l'initiative privée et l'intervention d'investisseurs privés aptes à développer les sites de montagne, à les exploiter et les mettre en valeur.

Dans ce cadre, les syndicats mixtes seront amenés à :

- ⇒ améliorer leur gouvernance et favoriser une gestion cohérente grâce à :
  - la mise en réseau des acteurs à l'échelle des stations (exploitant, école de Ski, clubs,...) et des territoires (vallées, massif),
  - la mise en place d'actions d'animation, de promotion des sites et des activités, de démarches marketing portant sur l'image des stations,
- ⇒ améliorer le travail collectif, collaboratif et transversal entre les quatre syndicats mixtes, afin d'augmenter leur complémentarité, de favoriser les échanges, les retours d'expérience, les économies d'échelle et de créer une dynamique commune.

A compter de 2018, le soutien du Département se traduit par un appui financier aux projets d'investissement des quatre syndicats mixtes à travers un conventionnement. L'enveloppe annuelle consacrée à cette politique s'élève à 1 M€ d'autorisation de programme par an.

Ces projets doivent s'inscrire prioritairement dans les axes stratégiques et dans le modèle économique définis dans le cadre de la nouvelle politique départementale.

## **II. BUDGET PRIMITIF 2018**

Pour 2018, le budget primitif de la politique en faveur de la montagne se décline par des aides à l'investissement et au fonctionnement. Il est résumé dans le tableau suivant :

	CA 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	<b>BP 2018 (CP)</b>	BP 2018/ BP 2017 (en euros)	BP 2018/ BP 2017 (en %)	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	799 840,00	787 740,00	787 740,00	0		
Dépenses d'investissement	2 267 690,01	706 860,00	602 813	-104 047	-14,7%	1 054 400
<b>Total dépenses</b>	<b>3 067 530,01</b>	<b>1 494 600,00</b>	<b>1 390 553</b>	<b>-104 047</b>	<b>-7%</b>	

### **A. Aide à l'investissement en faveur de la montagne (F243-F244)**

Les opérations d'investissement sont détaillées dans le tableau ci-dessous et nécessitent l'inscription d'un crédit de paiement de 602 813 € qui concerne :

- les investissements courants annuels des syndicats mixtes dont le financement est prévu dans les statuts,
- les opérations déjà engagées par les syndicats mixtes,
- les nouveaux investissements des syndicats mixtes, qui doivent s'inscrire prioritairement dans les axes stratégiques et dans le modèle économique définis dans le cadre de la nouvelle politique montagne 2018-2021,

- le projet de requalification du col de la Schlucht, qui devrait entrer en phase opérationnelle. Il conviendra d'établir avec le Département des Vosges, maître d'ouvrage, une convention portant co-maîtrise d'ouvrage et subventionnement en répartissant l'enveloppe de 1 M€ prévue entre la participation du Département aux travaux routiers sur le Haut-Rhin et la subvention du Département pour les autres projets sur le site.

<b>Opérations</b>	<b>AP 2018 (€)</b>	<b>CP 2018 (€)</b>	<b>Observations</b>
<b>Investissements courants annuels</b>	<b>54 400</b>	<b>54 400</b>	
SM du Lac Blanc		20 000	Financement statutaire
SM de la Vallée de Munster		10 000	
SMIBA		14 400	
SM du Markstein/Grand-Ballon		10 000	
<b>Opérations engagées</b>		<b>148 413</b>	
SM de la Vallée de Munster Téléski débutants Schnepfenried Renaturation bas de piste au Tanet		10 538	Convention pluriannuelle
SM du Markstein/Grand Ballon Aménagement d'un nouveau système d'épuration et liaison Treh (opérations 2012)		137 875	Convention pluriannuelle
<b>Nouveaux projets d'investissement 2018 des quatre syndicats mixtes</b>	<b>1 000 000</b>	<b>200 000</b>	Conventions à établir
<b>Projet de requalification du col de la Schlucht</b>		<b>200 000</b>	Convention à établir
<b>Total</b>	<b>1 054 400</b>	<b>602 813</b>	

**En résumé, il est proposé, en dépenses, pour la section d'investissement, d'inscrire une autorisation de programme de 1 054 400 € et des crédits de paiement de 602 813 €.**

## **B. Aides au fonctionnement en faveur de la montagne**

### 1. Fonctionnement des syndicats mixtes (F744)

Les quatre syndicats mixtes bénéficiant de la contribution statutaire départementale sont :

- le Syndicat Mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc,
- le Syndicat Mixte d'aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hauts-Vosges,
- le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein/Grand-Ballon,
- le Syndicat Mixte Interdépartemental pour l'aménagement du Ballon d'Alsace (SMIBA).

En 2018, la participation départementale au fonctionnement des syndicats mixtes est plafonnée à 749 000 € pour les quatre syndicats mixtes (montant identique à 2017).

Il convient également de prévoir pour 2018 une enveloppe plafonnée de 30 740 € pour soutenir les charges de déneigement des accès à certains sites de ski, à ventiler entre les syndicats mixtes au prorata des dépenses justifiées.

Ainsi, les aides au fonctionnement seraient les suivantes :

SYNDICATS MIXTES	BP 2018 - CP (€)	
	Fonctionnement	Déneigement
SM du Lac Blanc	150 000	Enveloppe à répartir au prorata des dépenses justifiées
SM de la Vallée de Munster	145 700	
SM du Markstein/Grand-Ballon	248 900	
SMIBA	204 400	
<b>TOTAL</b>	<b>749 000</b>	<b>30 740</b>
	<b>779 740</b> (montant plafond)	

## 2. Cotisation à l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) (F644)

L'ANEM a vocation à représenter l'ensemble des communes et régions de montagne face aux pouvoirs publics français et européens, afin de présenter un ensemble uni, de peser davantage et d'obtenir des décisions favorables et adaptées aux territoires montagnards, par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent.

L'ANEM est le porte-parole des spécificités et des difficultés liées aux secteurs montagnards, notamment sur les thématiques suivantes :

- organisation institutionnelle de la montagne et gouvernance territoriale,
- finances publiques et solidarité nationale,
- développement économique et emploi,
- assouplissement des normes,
- services publics et égalité des territoires,
- la couverture numérique intégrale en montagne,
- l'Acte II de la loi Montagne.

Il est proposé la reconduction de la cotisation à cette association en 2018 à hauteur de 8 000 €.

**En résumé, il est proposé, en dépenses, pour la section de fonctionnement, d'inscrire un crédit de paiement de 787 740 €.**

\*\*\*\*\*

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de sa réunion du vendredi 13 octobre 2017.

\*\*\*\*\*

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du budget 2018 pour la politique en faveur de la montagne

en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 787 740 €

- en investissement : une autorisation de programme de 1 054 400 € et un crédit de paiement de 602 813 €
- ❖ d'approuver le présent rapport selon les modalités énoncées en annexe 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT